



# **Annexe I**

## **Description de l'action**

*Handwritten mark*

Ligne budgétaire: DCI/ENV/2013/24393

**"Partenariats Public-Privé : un mécanisme pour s'acquitter des mandats en matière de conservation, de développement et de réduction de la pauvreté"**

Intitulé de l'action	Développement et Consolidation des Partenariats Public-Privé pour la gestion d'aires protégées prioritaires d'Afrique Centrale au profit de développements socio-économiques locaux.
Lieu(x) de l'action	Afrique Centrale notamment le Parc National de Zakouma au Tchad, le Parc National de la Garamba en RDC et le Parc National d'Odzala-Kokoua en République du Congo
Nom du demandeur	African Parks Network
Nationalité du demandeur	Sud-Africaine

**Coût de l'action et montant demandé à l'Administration contractante**

Total des coûts éligibles de l'action (A)	Montant demandé à l'Administration contractante (B)	% du total des coûts éligibles de l'action (B/Ax100)
<b>EUR 12,500,000</b>	<b>EUR 11,000,000</b>	<b>90.00%</b>

## 1. RÉSUMÉ

Objectifs de l'action	<p><b>L'objectif global</b> est de contribuer à la protection efficace et durable de parcs nationaux cruciaux en Afrique Centrale.</p> <p><b>L'objectif spécifique</b> est de consolider l'assise des partenariats public-privé et de promouvoir le modèle afin d'optimiser à long terme l'efficacité de gestion d'une sélection d'aires protégées prioritaires.</p>
Groupe(s) cible(s) <sup>1</sup>	Personnel des Parcs (400),
Bénéficiaires finaux <sup>2</sup>	Populations des trois régions dans lesquelles sont situés les 3 Parcs Nationaux et leurs périphéries (Communautés de la périphérie des Parcs, autorités locales et traditionnelles – 200 000 personnes-, ONG et Comités de développement locaux), et des pays de manière générale. Les administrations en charge des aires protégées.
Résultats estimés	<p><b>Résultat 1</b> : Le statut de conservation des aires protégées ciblées démontre une amélioration tangible.</p> <p><b>Résultat 2</b> : Les avantages économiques (et autres) issus des aires protégées génèrent une participation accrue de la population locale à la gestion des ressources naturelles et aux programmes de développement communautaire et mène à l'amélioration de son bien-être.</p> <p><b>Résultat 3</b> : Les fondements pour le financement durable des aires protégées ciblées sont établis.</p>
Activités principales	<p><b>En Rapport avec le Résultat 1</b></p> <p>A.1.1 Assurer un processus continu de planification stratégique flexible ;</p> <p>A.1.2 Assurer en permanence les activités essentielles de surveillance et de protection des AP ;</p> <p>A.1.3 Assurer aux catégories de personnel national local des formations spécifiques leur permettant de contribuer avec succès aux fonctions de gestion essentielles de l'AP ;</p> <p>A.1.4 Construire et/ou réhabiliter les infrastructures de base ;</p> <p>A.1.5 Réhabilitation des écosystèmes protégés et contribution des parcs à la gestion des populations d'espèces en danger au niveau national et régional.</p> <p>A.1.6 Suivre et évaluer le degré d'efficacité de la gestion en vue de son amélioration continue.</p> <p><b>En Rapport avec le Résultat 2</b></p> <p>A.2.1 Faciliter des espaces de dialogue entre les gestionnaires et les communautés, et contribuer au développement d'initiatives communes ;</p> <p>A.2.2 Renforcer les capacités des opérateurs issus de la communauté locale à appuyer les processus de planification et de gestion des AP et de leur zone périphérique ;</p> <p>A.2.3 Attribuer, en concertation avec les bénéficiaires, les avantages économiques éventuels issus des AP aux projets de développement communautaire ;</p>

<sup>1</sup> Les «groupes cibles» sont les groupes/entités qui bénéficieront directement de l'action au niveau de l'objectif de cette dernière.

<sup>2</sup> Les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui tireront un profit à long terme de l'action au niveau de la société ou du secteur au sens large.

	<p><b>En Rapport avec le Résultat 3</b></p> <p>A.3.1 Développer et diffuser le plan d'affaires (plan de financement) des AP ciblées ;</p> <p>A.3.2 Développer des mécanismes conduisant à sécuriser la couverture financière des frais récurrents des AP ciblées afin d'assurer la continuité des opérations essentielles de conservation ;</p>
--	---

## 2. L'ACTION<sup>3</sup>

### 2.1. Description de l'action

#### 2.1.1 Objectifs

---

Ce programme de Partenariats Public-Privé : un mécanisme pour s'acquitter des mandats en matière de conservation, de développement et de réduction de la pauvreté, fait suite aux programmes financés par l'UE pour en consolider les acquis. Pour les Parcs Nationaux gérés par African Parks en Afrique Centrale, les objectifs globaux et spécifiques se définissent comme suit :

**L'objectif global** est de contribuer à la protection efficace et durable de parcs nationaux cruciaux en Afrique Centrale notamment du Parc National de Zakouma au Tchad, du Parc National de la Garamba en RDC et du Parc National d'Odzala-Kokoua en République du Congo.

**L'objectif spécifique** est de consolider l'assise des partenariats publics-privé d'APN avec ces différents Gouvernements et de promouvoir le modèle afin d'optimiser à long terme l'efficacité de gestion d'une sélection d'aires protégées prioritaires en Afrique Centrale.

#### 2.1.2 Pertinence du projet

---

##### (a) Pertinence par rapport au problème

L'Afrique centrale joue un rôle clé dans les équilibres écologiques mondiaux. Avec 230 millions d'hectares de forêt, le Bassin du Congo est le deuxième massif de forêt tropicale au monde et l'ensemble de ses écosystèmes contient le plus haut niveau de biodiversité de la planète.

La biodiversité exceptionnelle de l'Afrique Centrale (des forêts tropicales jusqu'au désert) est reconnue en tant que patrimoine universel contribuant grandement à l'identité de cette région et aux économies locales. Ce gradient de diversité biologique constitue un élément essentiel pour lutter et s'adapter aux effets apportés par les changements climatiques.

Le principal défi du projet est de concilier la conservation durable des Parcs Nationaux face aux nécessités de développement et de réduction de la pauvreté des populations environnantes qui ont souffert de longues périodes de conflit et de faiblesse de gouvernance. Ce défi est en adéquation avec les Objectifs de Millénaire qui établissent que la conservation durable des ressources naturelles passe par le développement et la lutte contre la pauvreté.

---

<sup>3</sup> S'agissant des objectifs et de la pertinence de l'action, le comité d'évaluation se référera aux informations déjà comprises dans la note succincte de présentation.

21

Les pays d'Afrique Centrale ont tous connu récemment une période de troubles qui a affecté l'intégrité de la plupart de leurs Aires Protégées (AP). Cette dégradation de la biodiversité a des impacts directs sur les conditions de vie des populations riveraines mais aussi sur les équilibres écologiques globaux. De plus, la gestion de ces aires protégées joue des rôles essentiels dans une amélioration de la sécurité et de la gouvernance des régions concernées, ce qui donne plus de pertinence à cette action.

D'autre part, malgré leur valeur, de nombreux parcs de la sous-région sont en train de subir un déclin écologique irréversible et ont des difficultés à préserver et à réaliser leur potentiel écologique et économique.

Ce projet permet la consolidation d'acquis des différents programmes de l'UE et la maximisation des bénéfices des Parcs Nationaux pour les populations locales. Il permet aussi de renforcer et de maintenir en service le personnel de surveillance des parcs et le personnel d'appui logistique nécessaires à la réalisation des résultats.

L'objectif premier du projet est donc d'obtenir des résultats significativement meilleurs en termes de conservation et de réduction de la pauvreté. Le programme est fondé sur l'expérience et les résultats des programmes du 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> FED. Un support à APN va permettre aux gouvernements hôtes de renforcer l'approche novatrice et efficace du PPP pour la conservation en tant qu'instrument de développement économique d'au moins 3 aires protégées dont APN a la gestion, à savoir les Parcs Nationaux d'Odzala-Kokoua au Congo, de la Garamba en RDC et de Zakouma au Tchad.

#### **(b) Pertinence par rapport aux PPP**

La gestion des aires protégées en Afrique Centrale, plus que dans le reste de l'Afrique, est confrontée à des problèmes de gouvernance, de personnel qualifié pouvant se professionnaliser, et de financement. La création de PPP avec des organismes spécialisés sur le long terme devrait permettre de solutionner progressivement les problèmes et permettre une professionnalisation de ce secteur.

Pendant de nombreuses années, de nombreux bailleurs, dont l'UE, ont appuyé les institutions publiques en charge de la gestion des AP, mais les interventions ont eu des succès mitigés. Malgré des progrès certains, peu de projets ont vraiment réussi à arrêter la perte de biodiversité ou à mettre en place les mécanismes institutionnels indispensables pour y arriver. Dans la plupart des cas, les approches se sont avérées insuffisantes pour créer le soutien local durable et pour préserver la biodiversité, nécessités pour consolider les acquis de la conservation. Les projets « classiques », de durée limitée, se sont révélés inadéquats pour fournir à long terme le support régulier aux AP, mais aussi pour générer une gouvernance adéquate. C'est pourquoi il est nécessaire d'explorer d'autres approches qui peuvent assurer une durabilité à long terme.

Une évaluation informelle des PPP dans le secteur de la gestion des AP en Afrique Centrale permet de tirer les premières leçons sur les avantages de ce modèle, par comparaison avec le mode de gestion traditionnel contrôlé par les administrations centrales. Elle plaide en faveur d'un renforcement et d'une amplification des PPP. Récemment, ce type de partenariat avec délégation de gestion a été promu en tant qu'approche très prometteuse, notamment dans le cadre du Programme de Travail sur les Aires Protégées de la CBD, et par des institutions spécialisées telles que le RAPAC et l'UICN.

Les actions prévues dans le cadre de ce programme se feront en complémentarité avec les actions financées par l'UE dans les secteurs de concentration de l'environnement et /ou des AP.

Trois autres parcs sont concernés par ce programme d'appui au PPP à savoir le Parc National des Virunga géré par ACF, le Parc National de la Salonga géré par le WWF en RDC et le Parc de Nouabale Ndoki géré par WCS en République du Congo.

#### **(c) Pertinence bénéficiaires finaux directs et indirects**

Les populations des régions dans lesquelles sont situés les Parcs et des trois pays de manière générale.

Ces populations isolées vivant des contextes sécuritaires complexes bénéficieront d'une meilleure qualité de vie du fait de la réalisation de l'action dans leur zone (salaires du personnel, achats locaux de biens et services, développement des activités génératrices de revenus, contribution à des améliorations des services publics – et appui à l'éducation), d'une amélioration de la gouvernance et de la sécurité et d'un environnement préservé.

L'action mettra en place des mécanismes de participation de la population de la zone périphérique du Parc par l'établissement des relations fonctionnelles entre les Parcs et leurs populations et l'appui à l'intégration de la gestion de l'environnement. La gestion saine de parcs contribuera à appuyer l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité dans des régions très éloignées. Les parcs peuvent devenir des éléments structurants à forte visibilité, collaborant avec les structures administratives, juridiques mais aussi avec les forces de l'ordre contribuant ainsi à renforcer l'état droit et à appuyer cet élément essentiel du développement et toute une série d'actions de relance économique.

Le projet bénéficiera principalement aux :

**a) Populations Locales**

Les populations de la périphérie des Parcs peuvent être estimées à 400 000 personnes situées dans des régions généralement enclavées. Elles sont très dépendantes des ressources naturelles et des mécanismes de concertation sont en train d'être mis en place pour structurer les espaces naturels périphériques, installer des mécanismes de cogestion soutenables des ressources naturelles des Parcs et de leur périphérie mais aussi pour développer des relations fonctionnelles et économiques avec elles. Des représentants de la société civile font partie des structures de gestion de ces parcs et de ce fait s'assurent d'une intégration des parcs dans la vie économique et sociale.

**b) Autorités locales et traditionnelles**

Une attention particulière est portée sur l'implication des autorités locales et traditionnelles dans les activités de conservation et de valorisation de la biodiversité des Parcs et de leur périphérie. Des appuis sont apportés aux administrations locales pour permettre d'accompagner le processus de développement des parcs et de relance de l'activité économique locale permettant de réduire les pressions sur l'aire protégée. Des représentants des autorités locales font également partie des structures de gestion des parcs.

**c) Les différents Etats**

Des activités sont prévues pour faire connaître le patrimoine des Parcs aux niveaux nationaux afin de promouvoir un éveil progressif aux patrimoines écologiques nationaux et, à terme, à une valorisation et l'utilisation soutenable des ressources naturelles (Service écologique, tourisme, etc.).

**d) Les ONG et associations qui interviennent dans la périphérie du Parc.**

Les ONG et Associations qui interviennent dans la périphérie des Parcs et les associations villageoises, sont accompagnées afin que la protection de la faune et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles soient prises en compte dans les processus de développement.

**(d) Pertinence en rapport avec les besoins et contraintes perçus dans les pays cibles**

Les parcs nationaux font face à un braconnage intensif, à un envahissement par des éleveurs nomades, à des pressions de plus en plus importantes des agriculteurs liées à une croissance démographique non prise en compte, mais aussi à la pauvreté extrême de nombreuses communautés rurales.

Dans l'ensemble des régions concernées par les parcs, les contraintes de gouvernance et de sécurité contribuent à maintenir la situation de pauvreté. L'établissement de PPP pour la gestion des parcs et des ressources naturelles de leur périphérie sur le long terme, avec les différentes institutions nationales en charge des aires protégées, contribue très largement à l'amélioration des contextes de sécurité et de gouvernance. Les aires protégées deviennent des éléments structurants dans de très nombreuses régions et une référence pour beaucoup de communautés très isolées.

**(e) Pertinence de l'action par rapport aux groupes cibles**

Les parcs et les institutions responsables des aires protégées ont toujours été marginalisés par les états malgré l'importance de ceux-ci dans la vie sociale et économique des régions concernées. La mise en

place de PPP sur le long terme permettra la construction d'équipes professionnelles et renforcera les différentes institutions au niveau national.

Les deux principaux groupes cibles sont :

**a) Personnel des Parcs**

Il est composé d'agents des eaux et forêts sélectionnés (350) puis détachés auprès des différentes structures de gestion des parcs mais également de personnel national contractuel (200) afin de construire une équipe nationale professionnelle ayant la responsabilité de la gestion. La majorité du personnel est recrutée localement. Ils recevront des formations et un encadrement de haut niveau sur le long terme.

**b) Les institutions en charge de la gestion des Aires Protégées**

Dans le cas de la RDC, l'institution gouvernementale mandatée est l'Institut congolais pour la conservation de la nature - ICCN ; dans le cas de la République du Congo, le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement - MDDEFE, et dans le cas du Tchad, la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de la Chasse - DPNRFC. Elles bénéficieront d'un renforcement des capacités institutionnelles au niveau administratif et technique des AP. Le PPP envisage en particulier une collaboration étroite sur le terrain dans toute une série d'activités. En créant progressivement des équipes de gestion de haut niveau professionnel, l'objectif de ce mécanisme de gestion est d'assurer la viabilité et l'appropriation par les partenaires locaux mais aussi des institutions, grâce à leur participation directe et au soutien des ressources humaines locales nécessaires à la gestion à long terme.

### 2.1.3 Description de l'action et de son efficacité

---

Le projet s'articule autour de **trois résultats** :

**Résultat 1 : Le statut de conservation des aires protégées ciblées démontre une amélioration tangible.**

Ce résultat sera atteint grâce aux activités suivantes :

**Activité 1.1 Assurer un processus continu de planification stratégique flexible**

L'action appuie la mise en place de structures autonomes disposant des mandats et responsabilités pour la gestion de trois Parcs sur le long terme. Ces structures sont guidées par des Conseils d'Administration (ou Comités Conseil) regroupant des personnes et institutions clefs aux niveaux locaux, nationaux et internationaux. Dans le cas de Zakouma et d'Odzala il s'agit de Fondations de droit national guidées par un Conseil d'Administration (CA) représentent ces structures. Au niveau du Parc de la Garamba, la structure de gestion est APN. Toutefois, APN cherche à y mettre en place un Comité Conseil ayant les responsabilités d'un Conseil d'Administration afin de guider ses actions en prenant en compte les réalités locales et nationales. La mise en place et le bon fonctionnement de ces entités de conseil et d'orientation est fondamentale car elles joueront un rôle essentiel dans les mécanismes de reconnaissance et d'appropriation aux niveaux locaux, nationaux et internationaux.

Pour chaque Parc, un plan d'affaires (aménagement) quinquennal sera élaboré afin de guider les opérations. Ce plan sera revu annuellement par le Conseil d'Administration.

L'unité de gestion du Parc 'pilotee par APN' assurera son élaboration et sera entièrement responsable de son exécution après approbation par le CA.

Sur base du manuel des opérations d'APN, des structures de travail claires permettant la prise et l'application de décisions mais aussi un système efficace de gestion du personnel et du patrimoine du Parc viendront accompagner le système opérationnel.

Forts de leurs expériences, les 3 Parcs apporteront leur concours aux autorités nationales (le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques - MERH au Tchad, ICCN en

RDC, MDDEFÉ au Congo) pour dupliquer ce système à d'autres aires protégées afin d'appuyer les efforts de conservation aux niveaux nationaux.

Les résultats attendus :

- Mise en place au niveau de chaque Parc d'une structure autonome de gestion disposant d'un Conseil pouvant guider les opérations et d'une Unité de gestion de chaque parc reconnue pour ses compétences et assurant la mise en œuvre des programmes.
- Chaque Parc disposera d'un plan d'affaires quinquennal revu annuellement par les différents conseils d'administration (comités conseil) ainsi que des plans de travail et budgets annuels clairs facilitant les opérations sur le terrain.
- Au minimum deux conseils d'administration seront organisés annuellement.
- Chaque Parc disposera d'une structure claire de travail ciblé (organisation, plan de travail, etc.) et d'équipes motivées et performantes.
- En dehors des rapports contractuels, les Parcs produiront un rapport mensuel d'activités afin de maintenir au courant l'ensemble des parties prenantes de l'évolution des plans de travail.
- D'autres aires protégées nationales initieront ce processus de planification flexible.

**Activité 1. 2. Assurer en permanence les activités essentielles de surveillance et de protection des AP**

Les efforts de surveillance initiés par APN ont permis de freiner considérablement le braconnage, voire de l'arrêter comme au Parc National de Zakouma. Toutefois, ces efforts restent fragiles dans les trois Parcs du fait des contextes de gouvernance et de sécurité qui prévalent dans les régions concernées. La présence de la LRA au Parc National de la Garamba, et le passage de groupes armés en provenance du Darfour au Parc National de Zakouma sont certainement les principales menaces pour la faune et en particulier pour les éléphants. Au Parc National d'Odzala-Kokoua et ses alentours, des réseaux mafieux mettent en danger non seulement les populations d'éléphants mais également les autres espèces de faune tuées pour alimenter le commerce de viande de brousse.

En Afrique centrale, l'éléphant reste la cible de vastes réseaux criminels infiltrant bien souvent les administrations. Il est estimé qu'au minimum 65% des populations d'éléphants d'Afrique centrale auraient été exterminés au cours des 10 dernières années. Dans les trois pays, la situation des éléphants reste critique même si d'excellents résultats ont pu être obtenus au Parc de Zakouma. Certaines espèces comme la Girafe Congolaise au Parc de la Garamba se trouve aujourd'hui à son seuil de renouvellement et nécessite un effort supplémentaire de protection. Les Rhinocéros blanc et noir ont disparu de la sous-région et devraient faire l'objet de programmes de réintroduction quand les contextes sécuritaires seront retrouvés.

L'ouverture des routes, l'arrivée d'entreprises agricoles et d'exploitations minières (industrielles et artisanales) dans des régions éloignées, la demande grandissante des centres urbains en protéines, sont autant de facteurs qui favorisent la surexploitation du gibier en général, le braconnage dans les Parcs et la commercialisation de la viande de brousse.

Le rôle des ressources naturelles (en particulier de l'ivoire) dans le financement de groupes armés ou de réseaux mafieux commence à être reconnu aux niveaux nationaux et internationaux. La contribution de gestions saines des Aires Protégées mais aussi des ressources naturelles pour l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité au bénéfice de l'ensemble des acteurs concernés est certainement un élément essentiel pour des engagements des PPP sur le long terme. Les actions entreprises dans ce programme permettront d'adapter les opérations d'application des lois à ces différents contextes mais aussi d'intégrer celles-ci dans les systèmes de surveillance des territoires en appuyant les mécanismes judiciaires pour l'application des lois.

97

Des contacts seront établis avec les pays voisins (Soudan(s), RCA et Gabon) pour gérer les problématiques des groupes armés et du braconnage transfrontalier et voir dans quelle mesure des actions avec les pays frontaliers/ voisins peuvent renforcer la protection des sites.

Les résultats attendus :

Il s'agira donc de développer et mettre en place des instruments de lutte contre les utilisations illégales des ressources naturelles des Parcs et de leurs zones périphériques. Les dispositifs devront conduire en priorité à stopper le braconnage dans les Parcs et à limiter les prélèvements dans les zones périphériques de manière à ce que ceux-ci ne portent pas atteinte à l'intégrité environnementale.

Au niveau de chaque Parc, différents mécanismes seront mis en place :

- Dans un souci d'approches préventives, des systèmes de patrouilles de surveillance (à pied, en avion, à moto, à vélo et - pour Zakouma- à cheval) ainsi que des réseaux de renseignement travaillant en étroite collaboration avec les villages seront mis œuvre afin d'identifier les menaces et apporter des réponses adéquates. Des réseaux de postes de gardes avec des terrains d'aviation seront établis aux endroits stratégiques des Parcs et de leur périphérie.
- Des moyens de communication (radio et téléphone) seront améliorés afin de garantir des contacts permanents avec l'ensemble des équipes en opérations (guider les opérations, sécurité des équipes) et les équipements pour les équipes de terrain seront complétés.
- Des unités d'intervention rapide seront également constituées pour pouvoir intervenir sur des groupes de braconniers très nombreux, très armés et mieux structurés. Ces unités sévèrement sélectionnées et hautement entraînées travailleront en étroite collaboration avec les forces de sécurité nationales.
- Des accords de collaboration seront établis avec les forces de sécurité intervenant en périphérie des Parcs pour appuyer certaines actions de prévention, créer des synergies et contribuer à une amélioration du cadre sécuritaire des régions en général.
- Des mécanismes performants de renseignement, d'information, d'investigation et de poursuites judiciaires associés à la gestion de bases de données permettront progressivement d'identifier les différents réseaux criminels et de les démanteler avec l'appui des structures judiciaires nationales et internationales.
- Dans chaque Parc, des centres de coordination, fonctionnant 24h sur 24, disposeront de l'ensemble de l'information opérationnelle en temps réel (position des équipes, localisation d'activités suspectes, localisation d'espèces en danger, etc.) et guideront le déploiement des efforts d'intervention et les opérations de terrain.
- Des relations seront établies avec les aires protégées et les pays limitrophes afin de gérer les braconnages transfrontaliers (PN Garamba en RDC et RF de Lantoto au Sud Soudan, PN Odzala-Kokoua au Congo et les autorités Gabonaises ; le Parc de Zakouma au Tchad et les AP du Nord Soudan et de la RCA).
- Pour les espèces rares et très menacées, des mécanismes de suivi spécifiques des populations seront mis en place (radio-tracking satellitaire/ VHF, équipes spécialisées, suivi aérien, etc.) ou seront renforcés afin de permettre leur localisation et d'organiser leur protection.

**Activité 1.3. Assurer aux catégories de personnel national local des formations spécifiques leur permettant de contribuer avec succès aux fonctions de gestion essentielles de l'AP**

Comme toute entreprise, la gestion des aires protégées doit reposer sur des équipes organisées et compétentes. La mise en place, le maintien, l'adaptation de ces équipes disposant des compétences requises sont de la responsabilité première des gestionnaires. La possibilité de construire progressivement des équipes professionnelles représente l'un des avantages des PPP sur le long terme entre les gouvernements et le secteur privé (ONG). La sélection, l'encadrement, l'appui et la formation sont autant d'actions primordiales pour assurer les responsabilités de la gestion des Parcs.

En ce qui concerne les formations, celles-ci toucheront l'ensemble des 4 grands secteurs d'activités des 3 aires protégées, l'application des lois, la conservation, la gestion des infrastructures, le tourisme et les aspects administratifs, financiers et logistiques.

#### Les résultats attendus :

Outre les encadrements journaliers, qui apporteront un cadre de travail, les techniques et l'expérience pour accomplir les tâches quotidiennes de la gestion des Parcs, des formations annuelles permettant un recyclage des écogardes seront organisées au niveau de chaque Parc. Au cours de ces cycles de formation annuels, une attention sera portée à l'amélioration des compétences des chefs d'équipes de surveillance et sur les compétences des unités d'intervention rapides.

Des formations spécifiques seront organisées :

- Pour la collecte et la gestion des informations issues des mécanismes de renseignement.
- Pour les cadres devant rendre efficaces les centres de coordination des opérations (gestion des communications, la gestion de l'information, l'évaluation des risques et des besoins d'actions, etc.).
- Pour les besoins en informatique, en particulier en termes de gestion de bases de données référencées, de gestion des stocks, des finances et de l'administration.
- Pour apporter des outils de communication via des équipes travaillant avec les communautés locales.

#### **Activité 1.4 Construire et/ou réhabiliter les infrastructures de base**

Au cours de phases antérieures des différents projets venant appuyer les Parcs, des réalisations importantes ont été effectuées en matière de construction des bases principales (bureaux, logements, etc.). Si celles-ci doivent encore être complétées (par exemple, avec des ateliers et un magasin de stockage au Parc de la Garamba) des efforts dans l'ensemble des Parcs doivent être consentis pour la construction de postes en périphérie ou de petites bases secondaires afin de faciliter la surveillance des 3 écosystèmes fonctionnels.

D'autre part, des efforts complémentaires doivent être faits pour développer les moyens d'accès à l'ensemble de l'écosystème fonctionnel des Parcs. Ainsi des actions seront menées pour maintenir et étendre les réseaux routiers (en particulier à la Garamba), les réseaux de terrains d'aviation (sur l'ensemble des sites) et les réseaux de rivières navigables (Parc National d'Odzala-Kokoua et Parc National de la Garamba).

De plus, des réseaux de communication seront développés pour assurer des relations opérationnelles avec l'ensemble des équipes de terrain sur toute l'étendue des Parcs mais aussi des relations fonctionnelles avec les partenaires de la périphérie (villages, autorités locales, etc.).

#### Les résultats attendus :

- Chaque Parc disposera de l'ensemble des infrastructures techniques (Atelier, aire de stockage, bureaux) afin de supporter les opérations à l'intérieur et en périphérie des Parcs.
- Les réseaux d'accès (routes, rivières, terrains d'aviation) et des postes de gardes sont mis en place pour assurer la gestion de l'ensemble des écosystèmes fonctionnels des trois Parcs.
- Les réseaux de communication (radios HF, radios VHF, téléphones) couvrant l'ensemble du territoire opérationnel et permettant d'être en contact avec l'ensemble des partenaires.
- Les flottes de véhicules, avions, bateaux, motos, chevaux, sont entretenues et pleinement opérationnelles.

### **Activité 1.5 Réhabilitation des écosystèmes protégés et contribution du Parc à la gestion des populations d'espèces en danger au niveau national et régional**

Le suivi de l'écosystème et une amélioration de sa connaissance sont un des éléments importants permettant aux gestionnaires d'orienter au mieux la gestion des Parcs pour préserver leur intégrité et pour contribuer au niveau national à la préservation de certaines espèces en danger. Les Parcs, comme d'autres vastes territoires, sont sujets à des pressions importantes menaçant à court terme certains milieux et espèces.

L'absence de gestion des ressources naturelles en Afrique Centrale sur de très vastes territoires mais aussi la croissance démographique, économique, etc. ont conduit à une fragmentation et une réduction extrême de certaines populations de grands mammifères (éléphants, girafes, damalisques, grands primates, lions, lycaons, etc.) ainsi qu'à leur isolement à des zones restreintes et certains Parcs. Dans ce contexte régional, les 2 Parcs de savane (Zakouma et Garamba) et le Parc d'Odzala dans ses zones de transition forêts-savanes deviennent essentiels en matière de préservation de ces espèces mais aussi en matière d'expertises pour appuyer les Etats en vue de la conservation de ces animaux dans d'autres zones.

Avec l'ouverture des routes et une circulation de plus en plus importante, des espèces végétales envahissantes commencent à compromettre certaines parties clés des écosystèmes comme les clairières en zone forestière (avec le mimosa pigra), le bord de certaines routes (avec le lantana) mais aussi certains points d'eau (avec les jacinthes) pouvant altérer l'intégrité des Parcs.

Ces diverses réalités ont déjà conduit à la disparition de certaines espèces comme le rhinocéros noir et l'élan de Derby au Parc National de Zakouma, les lions au Parc National d'Odzala et probablement les rhinocéros blanc à la Garamba. S'il est encore trop tôt pour envisager leur réintroduction à Odzala et à la Garamba, les études préalables pour la réintroduction des Rhinocéros noir et de l'élan de Derby au Parc National de Zakouma devraient pouvoir être initiées.

Une attention particulière sera portée à ces espèces et ces milieux en danger au niveau de chacun des sites mais aussi à l'intégration et la contribution de ces 3 sites aux stratégies nationales et internationales de conservation d'espèces.

Ces travaux seront réalisés par les petites Unités de Conservation de chaque Parc qui assurent le suivi de l'écosystème et des espèces en collaboration avec les autres départements. Ces unités disposent toutes de bases de données (SIG) et de protocoles pouvant assurer un suivi de l'écosystème.

Afin d'être en mesure de remplir leur mission de promotion de la recherche mais aussi pour répondre à certaines questions de gestion (feux de brousse, évolution de la végétation, etc.) les

Aires Protégées, noueront des contacts avec des institutions de recherche aux niveaux nationaux et internationaux pour accueillir plusieurs chercheurs-stagiaires au sein de leurs structures.

Les résultats attendus :

- L'ensemble des espèces menacées (éléphants, girafes, damalisques, grands primates, lions, lycaons, guépards) au niveau des 3 sites disposent de mécanismes de suivi spécifiques (accroître la connaissance de la dynamique des populations et de leurs déplacements) afin d'assurer leur protection et de favoriser leur développement (voir aussi activité 1.2).
- Les 3 Parcs contribuent au développement et à la mise en œuvre des stratégies nationales de préservation d'espèces en danger d'extinction (en particulier les éléphants).
- Les études préalables et les plans pour la réintroduction d'espèces disparues localement sont disponibles - Rhinocéros et éland de Derby - pour Zakouma.
- Les milieux et espèces envahissantes sont connus et des plans de monitoring ou d'éradication de ces espèces sont en place.
- Chaque Parc dispose d'une petite unité de conservation en charge de ces questions, des bases de données et des protocoles permettant le suivi de l'écosystème mais aussi des espèces en danger. Parmi les différents protocoles, des inventaires systématiques/totaux de la faune et des activités humaines seront réalisés régulièrement à l'intérieur et en périphérie des aires protégées concernées pour donner les tendances de l'évolution des populations animales mais aussi de l'impact de l'homme sur ces AP (tous les deux ans en zone de savane, tous les trois ans en zone de forêt).

**Activité 1.6 Suivre et évaluer le degré d'efficacité de la gestion en vue de son amélioration continue**

L'efficacité de la gestion se basera à la fois sur le plan d'affaires quinquennal et le plan de travail annuel qui donnent les orientations de gestion, de développement mais aussi des résultats attendus de l'unité de gestion. Les indicateurs de résultats produits par les Unités de Conservation et du Renforcement des Lois au sujet des populations animales, des milieux, des pressions exercées sur le Parc seront associés à des indicateurs de suivi d'efforts déployés sur le terrain et à des indicateurs de performance des différentes équipes pour parvenir à leurs objectifs,

Cette activité sera de la responsabilité des directeurs de Parc et des différents responsables d'Unités Techniques de chaque Parc. Elle sera la base de la préparation des plans annuels de travail et de la révision annuelle des plans quinquennaux qui seront soumis aux différents conseils d'administration.

Les résultats attendus :

Chaque Parc disposera :

- D'un système d'indicateurs permettant les suivis :
  - De l'évolution des populations animales, des pressions sur l'écosystème (activités d'utilisation des ressources, développement des villages, exploitations minières, etc.)
  - Des efforts consentis pour agir sur les différentes pressions (efforts de patrouilles, de sensibilisation, suivi judiciaire, etc.).
  - Des résultats obtenus par les unités opérationnelles (nombre d'interventions sur les prélèvements illégaux, etc.)
- D'un système de suivi des performances de son personnel.

- D'un plan de travail annuel et de rapports mensuels et annuels permettant un suivi du déroulement des opérations.
- D'un plan quinquennal revu annuellement en fonction des résultats obtenus et des réalités de terrain.

**Résultat 2 : Les avantages issus des aires protégées génèrent une participation accrue de la population locale à la gestion des ressources naturelles et aux programmes de développement communautaire ainsi qu'à l'amélioration de leur bien-être.**

Pour atteindre ce résultat, les actions viseront à développer et soutenir des stratégies durables d'implication des communautés dans la conservation des ressources des Parcs et de leurs zones périphériques. Celles-ci ont été initiées par les différentes unités de gestion mais doivent être renforcées et poursuivies. Pour les Partenariats Publics Privé et APN qui se sont engagés sur le long terme dans une région, obtenir le soutien des communautés dans ces initiatives de gestion des ressources naturelles et de préservation de la faune constitue une condition essentielle pour asseoir un processus de conservation sur le long terme.

Ce résultat sera atteint grâce aux activités suivantes :

**Activité 2.1 Faciliter des espaces de dialogue entre les gestionnaires et les communautés, et contribuer au développement d'initiatives communes**

Des Unités spécialisées pour maintenir des relations permanentes ont été mises en place dans les trois Parcs mais doivent être étoffées afin de pouvoir accompagner des chefferies, des petites organisations communautaires, des ONG et des associations locales dans la compréhension des objectifs des Parcs (campagnes de sensibilisation) ainsi que pour voir dans quelle mesure les actions des Parcs peuvent contribuer à une amélioration des conditions de vie des communautés vivant dans l'écosystème fonctionnel des Parcs.

Au niveau de chaque Parc, des fora ou comités ont été mis en place avec les représentants de la société civile pour développer des relations fonctionnelles (relations de service) et initier des projets de développement communautaires avec les Parcs.

Le développement de ces relations avec les villages joue également un rôle essentiel dans les aspects de gouvernance et de sécurité qui restent bien souvent des problématiques majeures pour les communautés. La responsabilité des Parcs de faire appliquer les lois représente un élément important pour les communautés. L'information apportée par les communautés aux Parcs est essentielle pour identifier les exactions et permettre une meilleure sécurité et gouvernance en périphérie des Parcs.

Des programmes de sensibilisation seront mis en œuvre afin d'informer les partenaires vivant en périphérie des Parcs. Du matériel didactique sera préparé pour accompagner cette action (Bulletins d'information, petits films, etc.). Afin de permettre aux communautés de comprendre l'action des Parcs, des visites accompagnées y sont organisées pour les écoles, les notables, les associations offrant des moments récréatifs privilégiés et favorisant les dialogues entre les Parcs et les communautés de la périphérie.

Les concertations avec les communautés ont conduit à initier des programmes de développement pouvant appuyer la conservation sur le long terme. A Zakouma et à Odzala, la demande en matière de contribution à l'éducation a débouché sur de réels programmes d'appui à l'enseignement en périphérie des Parcs.

Les résultats attendus :

- Chaque Parc disposera d'une Unité en charge de gérer les relations avec les villages et d'une stratégie pour obtenir le support des communautés.

- Des réunions régulières seront organisées à travers des fora et comités villageois afin de construire des relations fonctionnelles avec le Parc (services, production de rations, appui à la sécurité, projet de développement).
- Des programmes de sensibilisation et d'appui à l'enseignement seront mis en place.
- Des programmes d'appui au développement seront mis en place avec les communautés locales (Éducation – construction d'écoles et leur fonctionnement-, Santé- appui aux dispensaires, Microréalisations, Activités alternatives de revenu).

### **Activité 2.2 Renforcer les capacités des communautés locales à appuyer les processus de gestion des AP et de leur zone périphérique**

Ces plateformes de dialogue ont débouché sur des concertations concernant les migrations d'animaux à l'extérieur des Parcs, les dégâts aux cultures mais aussi à des souhaits de développement de certaines actions comme le tourisme, la construction d'écoles, etc., conduisant petit à petit à la conception et la réflexion sur la structuration de l'espace, l'utilisation des terres en périphérie des Parcs afin que celles-ci soient compatibles avec les objectifs de préservation des ressources naturelles. Cette concertation devrait progressivement déboucher sur la définition d'un plan d'utilisation des terres et des ressources naturelles qui incorporera des modalités de gestion avec les communautés.

#### Les résultats attendus :

- Des ébauches de plan d'utilisation des terres dans la périphérie prendront en considération les Parcs et une gestion des ressources et espaces naturels en périphérie.
- Des mécanismes de gestion des ressources naturelles avec les communautés des zones périphériques seront initiés.

### **Activité 2.3 Attribuer, en concertation avec les bénéficiaires, les avantages économiques éventuels issus des AP aux projets de développement communautaire**

L'ensemble des concertations ont débouché sur la création de fonds communautaires et/ou d'initiatives de développement communautaire. D'autre part, les initiatives PPP, attractives par la durée et les responsabilités qui leurs sont attribuées, devraient permettre de catalyser l'attention de bailleurs de fonds, donateurs, ONG à accompagner les efforts consentis par les Parcs dans les aspects de développement communautaire.

- Une partie des recettes directes des Parcs ont été affectées (entre 10 et 20%) au développement d'initiatives communautaires ou à des fonds communautaires.
- Des ONG, fondations, bailleurs de fonds appuient les efforts consentis par le Parc pour contribuer au développement communautaire.

### **Résultat 3 : Les fondements pour le financement durable des aires protégées ciblées sont établis.**

Ce résultat sera atteint grâce aux activités suivantes :

#### **Activité 3.1 Développer et diffuser le plan d'affaires des AP ciblées**

Élément essentiel dans la gestion de Parcs dans le cadre de Partenariats Publics Privés, cet outil permettra au Conseil d'Administration de guider et d'appuyer la gestion et le développement des Aires Protégées, au gestionnaire d'organiser son travail et aux partenaires de connaître leur rôle tant sur les plans techniques que financiers.

Ce document sera produit au cours de la première année afin de pouvoir appuyer les recherches de financement et la mise en œuvre des mécanismes de financement durable.

Les résultats attendus :

- Un plan d'affaires pour chaque Parc est approuvé les différents partenaires et les conseils d'administration des différents Parcs.
- Ce plan est l'élément de base pour la gestion et la recherche de financements (voir activité 3.2).

**Activité 3.2 Valorisation des Petites Structures Touristiques existantes**

Des petits réceptifs touristiques trois étoiles existent déjà aux Parcs Nationaux de Zakouma et Garamba. Afin de mieux valoriser ces structures et faire connaître davantage l'extraordinaire beauté des parcs, un travail de marketing sera réalisé afin d'accroître le nombre de visiteurs dans ces deux parcs.

Le résultat attendu :

- A travers un travail de marketing et d'étude de marché le nombre de visiteurs augmente ;

**Activité 3.3 Développer des mécanismes conduisant à sécuriser la couverture financière des frais récurrents des AP ciblées afin d'assurer la continuité des opérations essentielles de conservation**

Sécuriser les financements des Parcs repose principalement sur une diversification des sources de financements mais également sur les possibilités de valorisation des Parcs.

L'approche stratégique du plan d'affaires et la présentation des résultats obtenus constituent des éléments essentiels pour la recherche de financements. Une attention particulière sera portée à la promotion du Parc, à la présentation des résultats obtenus par les différentes unités de gestion mais aussi à la vision et aux stratégies développées pour leur préservation et leur mise en valeur (plans d'affaires) à différents partenaires financiers susceptibles d'appuyer la gestion.

Un accent sera donc mis sur la visibilité des actions menées par les différents Parcs à travers les médias (articles dans les journaux, émissions radio et télévision, participation à/ création d'évènements, etc.) mais également à travers des sites web dont ceux d'APN et des institutions en charge de la gestion des aires protégées au niveau national. Outre un film promotionnel pour chaque Parc, une banque d'images mais aussi de séquences filmées sera disponible pour appuyer les actions de visibilité.

Des contacts seront pris avec le monde philanthropique afin de rechercher des contributions financières pour les différents Parcs.

Dans ce processus, un fonds fiduciaire, permettant la gestion de différentes sources de financements, sera créé pour servir d'outil financier appuyant la gestion de ces Parcs. Des contacts seront pris avec différentes institutions (GEF, FFEM, KfW, etc) mais aussi avec des fondations pour construire progressivement ce fonds fiduciaire.

La valorisation des Parcs et de leurs zones périphériques sera également étudiée afin de mieux mettre en valeur et si possible développer les structures touristiques actuelles ainsi que d'autres approches comme par exemple, les crédits carbone ou la chasse sportive en périphérie des aires protégées. Un plan de valorisation économique pour chaque aire protégée sera réalisé et intégré dans les plans d'affaires en tant que partie intégrante de la stratégie de financement de chacune des trois aires protégées.

Cette activité sera réalisée par les différentes Unités de Gestion avec l'appui d'APN qui mettra ses équipes de recherche de financement et ses mécanismes financiers à la disposition des 3 Parcs. Des études techniques spécifiques (par exemple crédit carbone, chasse sportive, etc.) seront réalisées avec l'aide d'expertises externes.

Les résultats attendus :

- Chaque Parc dispose d'une très bonne visibilité et ses stratégies pour la conservation sont connues ;
- Le nombre de partenaires financiers au niveau de chaque Parc a augmenté ;
- Chaque Parc dispose d'une stratégie pour améliorer sa viabilité financière mais aussi pour valoriser ses ressources.

## 2.2 Méthodologie de mise en œuvre de l'action

---

*(a) méthode de mise en œuvre*

- La mise en œuvre de l'action se fera à travers les Partenariat Public-Privé (PPP) établis par APN avec les gouvernements du Congo, du Tchad et de la RDC contrairement à l'approche projet qui a montré ses limites dans le passé notamment en ce qui concerne les aspects institutionnels.
- Une forte implication des populations locales, des autorités locales et traditionnelles dans la conservation de la biodiversité des Parcs et leurs zones périphériques sera assurée à travers leur participation dans des structures de direction et des activités de sensibilisation et de développement local.
- La mise en œuvre de l'action sera conforme au manuel des procédures opérationnelles d'APN utilisé dans l'ensemble des parcs dont il a la gestion.

**Par rapport au Résultat 1 : Le statut de conservation des aires protégées ciblées démontre une amélioration tangible.**

- La mise en œuvre reposera sur les structures et mécanismes de gestion mis en place par APN conformément aux Accords de Partenariat. Ces structures comprennent un Conseil d'Administration représentatif des acteurs locaux, nationaux et internationaux clefs pour guider et accompagner l'action et une unité de gestion, dont APN à la responsabilité, pour le développement et sa mise en œuvre de l'action.
- L'unité de gestion dirigée par un Directeur de Parc disposera de 5 services techniques (Lutte contre le Braconnage, Conservation et Suivi des Ecosystèmes, Communautaire, Gestion du Parc et Génie Rural, Tourisme et Valorisation du Parc) et d'un service administratif et financier.
- Un accent sera mis sur la professionnalisation des services en charge des actions pour la protection des parcs notamment en sélectionnant et en formant le personnel mais aussi en apportant l'encadrement adéquat. Des collaborations seront établies avec les forces de l'ordre opérant dans les périphéries des parcs et avec les services et autorités en charge de la justice.
- Des mécanismes/ indicateurs de suivi et évaluation seront mis en place afin de suivre les plans d'actions mais aussi leurs résultats (évolution des populations animales clefs et des habitats).

**Par rapport au Résultat 2 : Les avantages issus des aires protégées génèrent une participation accrue de la population locale à la gestion des ressources naturelles et aux programmes de développement communautaire ainsi qu'à l'amélioration de leur bien-être.**

- A travers les services en charge des relations avec les communautés qui animent des plateformes de concertation avec les différentes communautés locales et les autorités afin de faire comprendre la participation des Parcs et des ressources naturelles dans les développements économiques et sociaux mais aussi afin de rechercher une contribution de ces communautés pour une amélioration de la gouvernance et de la sécurité (application des lois).
- Une réflexion sera initiée avec les communautés pour restructurer les espaces naturels en périphérie des parcs (plan d'utilisation des terres), afin de mieux intégrer les Parcs, et une utilisation soutenable des ressources naturelles dans les périphéries intégrée dans des plans de développement sur le long terme.
- En tant que partenaire sur le long terme, les parcs chercheront à contribuer au développement socio-économique notamment en mettant en place un fonds pouvant appuyer des actions contribuant à une amélioration des niveaux de vie. Une attention particulière sera portée à une amélioration significative de l'éducation en général et particulièrement à une compréhension du rôle de l'environnement dans leur développement.

**Par rapport au Résultat 3 : Les fondements pour le financement durable des aires protégées ciblées sont établis.**

- Une part importante de l'action sera mise sur l'établissement de différents outils financiers mais aussi sur une recherche de valorisation des ressources des différents parcs.
  - Une recherche de la visibilité de la mise en œuvre des plans d'affaires et des résultats obtenus mais aussi la professionnalisation des équipes constitueront la base de la recherche de partenaires financiers pour la réalisation des actions mais aussi pour la création de fonds fiduciaires. Cette action sera réalisée par les différentes équipes de recherche de financements aux Etats-Unis et en Europe ainsi que par l'équipe de Johannesburg.
  - La valorisation des potentiels touristiques sera réalisée d'une part par le développement de nouveaux produits mais aussi par la recherche de partenaires spécialisés.
  - Une valorisation des services fournis par l'environnement (crédit carbone, ressource en eau, etc.) sera recherchée par des expertises et partenaires travaillant avec APN.

**(b) Les raisons du choix de cette méthodologie**

- Les Parcs Nationaux d'Odzala-Kokoua, Zakouma et Garamba ont été retenus comme sites pilotes du Réseau des Aires Protégées en Afrique Centrale (RAPAC) et comme faisant partie des 4 sites 'test' de gestion par un partenariat formel entre un Etat et une ONG de conservation. Un protocole d'accord a été signé entre le RAPAC et APN pour appuyer cette démarche novatrice.
- L'action s'inscrit dans un renforcement du programme RAPAC/ECOFAC V et viendra en complémentarité aux actions de lutte contre le braconnage initié de la COMIFAC.
- L'action apporte des innovations qui découlent de nouveaux mécanismes de gestion basés sur un Partenariat Public-Privé et l'intégration des populations locales dans la gestion des Parcs et de leurs zones périphériques. Elle développera le patrimoine biologique et culturel maintenu par les différents appuis de l'UE. Elle maintiendra et développera les espèces fauniques en danger (grands mammifères et en particulier éléphants) grâce à une meilleure gestion et une réhabilitation de la biodiversité biologique dans la zone. Des relations fonctionnelles avec les populations de la périphérie favoriseront l'appropriation des actions de sauvegarde de l'environnement qui seront menées dans les Parcs et dans leurs zones périphériques. Les structures (fondations ou autres) qui seront mise en place

conduiront à une autonomie progressive des Parcs grâce aux mécanismes novateurs de financements à long terme (fonds fiduciaire, fonds privés...).

#### **(c) Principaux moyens de mises en œuvre**

- Les moyens matériels qui appartenaient au Parc ont été rétrocédés aux Partenariats et seront mis à disposition de l'action. Ces moyens matériels comprennent des bâtiments se trouvant au Parc, du matériel roulant et groupes électrogènes, du matériel informatique, du matériel et mobilier de bureau, des matériels et outillages pour les travaux d'infrastructures, etc.
- Pour la période de 3 ans sur laquelle va se dérouler l'action, des moyens matériels supplémentaires sont nécessaires pour le renouvellement de ceux qui existent ou pour accroître les capacités du Parc. Il s'agit notamment de : véhicules 4X4, motos, embarcations motorisées, un équipement de surveillance (téléphones, GPS, 1 système Radio, matériel individuel et collectif des gardes), le mobilier et matériel de bureau, d'ordinateurs et autres matériels informatiques, les infrastructures sociales pour les gardes et la réhabilitation de logements du personnel.

#### **(d) Procédures d'évaluation**

- Des systèmes de suivi-évaluation internes ont été mis en place sur base du modèle développé par APN et du cadre logique. Ce système couvrira tous les aspects opérationnels et financiers des structures PPP assurant la gestion des parcs.
  - Le Directeur du Parc enverra, au Conseil d'Administration des structures autonomes (Fondations) et aux partenaires, un rapport mensuel des opérations avec une mesure d'accomplissement des objectifs, un rapport annuel ainsi que les comptes financiers annuels audités.
  - Les rapports et les audits financiers annuels seront envoyés au Conseil d'Administration, aux partenaires et au Chef de Délégation de l'Union Européenne à Kinshasa à chaque demande de paiement. Ces rapports sont constitués d'une partie narrative et d'une partie financière. Les demandes de paiement seront accompagnées d'un rapport de vérification des dépenses de l'Action produit par un contrôleur des comptes externes agréé par l'ON/DUE. Ce contrôleur auditera les comptes de l'Action avec une périodicité minimum d'1 an. Le rapport final sera soumis au Conseil d'Administration, aux partenaires et aux Chefs de Délégation de l'Union Européenne au plus tard trois mois après la fin de la période de mise en œuvre de l'Action.
  - Un dispositif d'évaluation des performances individuelles du personnel sera mis en place en relation avec l'accomplissement des objectifs liés à chaque poste.
- Une mission externe d'évaluation à mi-parcours et une mission externe d'évaluation finale seront réalisées par des consultants indépendants recrutés directement par l'Ordonnateur National et la Délégation de l'Union Européenne à Kinshasa.

#### **(e) Equipe proposée pour la mise en œuvre de l'action**

- Des fondations de droit nationaux (Tchad et Congo) et un accord de collaboration entre l'ICCN et APN constituent les PPP entre les gouvernements et APN. A travers ces accords, APN dispose d'un mandat et donc de la responsabilité de la gestion des Parcs.
- Les Conseils d'Administration et le Comité Conseil (Garamba) dont les compositions et le fonctionnement ont été fixés par les Gouvernements et African Parks Network se réunissent au moins deux fois par an pour guider et évaluer les opérations. Ils approuvent également les plans d'affaires quinquennaux et les budgets annuels.

- Des unités de gestion dirigées par les Directeurs des Parcs sont responsables de toutes les opérations et assureront la coordination des activités à l'intérieur des Parcs et dans les zones périphériques. Elles sont responsables de la préparation des plans d'affaires.
- Les unités de Gestion disposent en général de 3 volets opérationnels, à savoir le volet lutte anti braconnage et renforcement des lois, le volet conservation, le volet génie civil et logistique ainsi qu'une entité responsable des aspects administratifs et financiers.
- Les trois parcs seront pilotés par un coordinateur et un directeur des opérations et recevront des appuis administratifs, financiers et techniques du Siège d'APN.
- Le tableau suivant présente l'ensemble de l'équipe du personnel de l'action au niveau des 3 parcs

Poste	RDC		Congo		Tchad	
	Nombre de postes	Nombre d'hommes /mois	Nombre de postes	Nombre d'hommes /mois	Nombre de postes	Nombre d'hommes /mois
<b>1.1 Personnel National</b>	<b>212</b>		<b>149</b>		<b>104</b>	
1.1.1 Technique	19	399	20	480	14	336
1.1.2 Personnel administratif/d'appui	12	252	15	360	15	360
1.1.3 LAB	181	3801	114	2736	75	1800
<b>1.2 Personnel expatrié</b>	<b>6</b>		<b>6</b>		<b>5</b>	
1.2.1 Directeur de parc	1	21	1	24	1	24
1.2.2 Coordonnateur LAB - Expert Formation	1	21	1	24	1	24
1.2.3 Pilote-Logisticien	1	21	1	24	1	24
1.2.4 Expert Infrastructures	1	21		0		0
1.2.5 Expert financier	1	21		0	1	24
1.2.6 Expert communication et relations institutionnelles	1	21	1	24	1	24
1.2.8 Expert communautés			1	24		
1.2.9 Expert Conservation			1	24		

**(f) Les attitudes des parties prenantes vis-à-vis de l'action en général et des activités en particulier.**

- Les institutions nationales en charge des aires protégées, signataires des accords de partenariats, sont favorable à l'action conformément à sa mission de garant de la bonne gestion des ressources naturelles du pays. Il faut cependant encore vaincre des difficultés internes qui ne favorisent pas l'efficacité de la mission.
- Les Parcs sont souvent perçus par les populations locales (y compris les autorités traditionnelles) comme un moyen de profit et une zone d'exclusion et de réduction des droits d'usage. L'Action comporte des activités destinées à changer cette perception en impliquant ces populations dans la sauvegarde du patrimoine biologique de leur zone tout en favorisant leur développement.
- Les autorités locales déconcentrées (préfet, sous-préfet) ont une attitude favorable à la conservation des Parcs et de sa zone périphérique. L'Action devra impliquer ces autorités à travers les comités de coordination de la gestion de l'environnement et de développement.
- Le personnel du Parc est également favorable à l'action car il en tire un bénéfice de formation et d'un cadre professionnel stable mais aussi en termes de revenus et d'avantages sociaux. L'Action devra poursuivre le processus de sélection de ce personnel

et le motiver par un encadrement social de proximité et des formations appropriées afin de créer une motivation professionnelle pour la conservation.

- Les autres parties prenantes et partenaires sont très favorables à l'approche PPP et l'appuient sans réserve.

**(g) Les activités planifiées pour assurer la visibilité de l'action et du financement de l'UE.**

La visibilité de l'UE, principal bailleur de fonds pour la Conservation en Afrique, retiendra l'attention d'APN tant par le respect des obligations contractuelles à savoir,

- Inscription sur les véhicules des Noms des Parcs Nationaux et de Coopération Union européenne-Congo ;
- Impression et distribution des calendriers, T-shirt, polo, casquettes avec le logo du Parcs Nationaux des drapeaux du pays et de l'Union européenne ;
- Participation aux expositions nationales et aux événements internationaux;
- Développement et actualisation du site web des Parcs Nationaux et de celui d'APN ;

que par l'organisation ou en apportant sa contribution à l'organisation d'évènement nationaux et internationaux mettant en exergue le rôle essentiel de l'UE.

**2.3 Durée et plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action**

La durée de l'action sera de 36 mois. Le planning des activités se présente comme suit :

Le plan d'action sera rédigé conformément au modèle suivant:

Année 1														
Activité	Semestre 1						Semestre 2						Organisme responsable de la mise en œuvre	
	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
<i>A.1.1 Assurer, là où il n'existe pas encore, un processus continu de planification stratégique flexible ;</i>														APN et Partenaires Institutionnels Nationaux (ICCN, MDDEF, MERH)
<i>A.1.2 Assurer en permanence les activités essentielles de surveillance et de protection des AP ;</i>														APN et Unités de gestion des parcs
<i>A.1.3 Assurer aux</i>														APN et Unités de Gestion des Parcs





A.1.4 <i>Construire et/ou réhabiliter les infrastructures de base ;</i>					APN et Unités de Gestion des Parcs
A.1.5 <i>Réhabilitation des écosystèmes protégés et contribution du parc à la gestion des populations d'espèces en danger</i>					APN et Unités de Gestion des Parcs
A.1.6 <i>Suivre et évaluer le degré d'efficacité de la gestion en vue de son amélioration continue.</i>					APN et Partenaires Institutionnels Nationaux (ICCN, MDDEF, MERH) et Unités de Gestion des Parcs
A.2.1 <i>Faciliter des espaces de dialogue entre les gestionnaires et les communautés</i>					APN et Unités de Gestion des Parcs
A.2.2 <i>Renforcer les capacités des opérateurs issus de la communauté locale</i>					APN et Unités de Gestion des Parcs
A.2.3 <i>Attribuer, en concertation avec les bénéficiaires, les avantages éventuels issus des AP.</i>					APN et Unités de Gestion des Parcs

21

<p><i>A.3.1 Développer et diffuser le plan d'affaire (plan de financement) des AP ciblées ;</i></p>				<p>APN et Partenaires Institutionnels Nationaux (ICCN, MDDEFE, MERH) et Unités de Gestion des Parcs</p>
<p><i>Activité 3.2 Développer des mécanismes conduisant à sécuriser la couverture</i></p>				<p>APN et Partenaires Institutionnels Nationaux (ICCN, MDDEFE, MERH) et Unités de Gestion des Parcs</p>

## 2.4. Durabilité

### (a) Analyse des risques et impacts du projet

Les partenariats Public-Privé disposant de mandat de gestion sur le long terme comme méthode de gestion d'un bien public (Aires Protégées) constituent une innovation en Afrique Centrale. Elle permettra une réelle autonomie de la gestion des Parcs à travers une réelle collaboration de la société civile (secteur privé) avec les services publics.

Ce dispositif devrait favoriser la diversité des financements mais aussi la recherche de partenaires spécialisés pouvant valoriser les différents parcs et asseoir progressivement la viabilité des actions de conservation.

L'Action renforcera les capacités techniques du personnel du Parc en matière de lutte anti braconnage, de conservation de la biodiversité de manière générale, de développement local et de valorisation des ressources du Parc en offrant un cadre professionnel et des réseaux de contacts techniques au niveau international.

L'Action entraînera enfin un changement de comportement de la population locale en matière de gestion durable des ressources naturelles.

L'action, de par son caractère de gestionnaire de ressources naturelles et de patrimoine national fortement orienté sur le renforcement des lois, la planification d'utilisation de terre et de la valorisation de ressource contribuera fortement à une amélioration des gouvernances locales.

Les résultats obtenus par la signature de l'accord de partenariat entre le Gouvernement du Tchad et APN pour la gestion du Parc National de Zakouma mais aussi aux parcs d'Odzala-Kokoua au Congo et de la Garamba en RDC ont été salués par de nombreuses institutions et le modèle devient progressivement un des moyens pris en considération pour sauver la faune de l'Afrique Centrale. La mise en œuvre d'un appui à cette Action sera donc suivie avec attention par les partenaires de la région et extérieurs qui financent et interviennent dans la protection des aires protégées (KfW, BAD, WB, Fondations

Privés). D'autres ONG comme WCS, FZS cherchent à mettre en place le même type de Partenariat Public-Privé pour d'autres aires protégées de la sous-région.

Le gouvernement Tchadien a sollicité APN pour étendre ce mode de gestion à d'autres aires protégées du Pays. Les deux Gouvernements Congolais ont également sollicité une extension du modèle à d'autres parcs de leur pays.

Cette approche est actuellement sollicitée par plusieurs autres Etats en Afrique Centrale (Cameroun, RCA) et plus généralement en Afrique (Nigeria, Togo, Ethiopie).

#### **(b) Diffusion, duplication et extension des résultats de l'action**

Le premier grand risque auquel l'action peut être confrontée est lié à une détérioration éventuelle de la sécurité au Nord Est de la RDC (LRA), au Sud Soudan, au Darfour (groupes armés) et en RCA. Une telle situation peut entraîner l'arrêt momentané de l'intervention sur certaines zones de l'action avec comme corollaire, une intensification du braconnage.

Le deuxième grand risque de nature institutionnel est lié à une possible faible collaboration des parties des Accords de Partenariat entre les Gouvernements et APN. Le maintien d'un dialogue permanent entre toutes les parties pourra parer à ce risque.

Le troisième grand risque est lié à la faible implication des autorités locales et traditionnelles dans la gestion de la biodiversité des Parcs et des zones périphériques. Une telle éventualité peut entraîner le maintien de l'impunité dans la zone et la perpétuation du braconnage. Une forte mobilisation de ces autorités avec l'appui des Autorités centrales pourra aider à éviter ces risques.

#### **(c) les conditions préalables et les hypothèses**

##### **Hypothèses**

Stabilité politique et institutionnelle ; la sécurité dans l'Est du Tchad, en Centrafrique, au Sud Soudan et dans le Nord Est de la RDC ; volonté politique et des autorités locales à appuyer la sécurisation des Parcs, à lutter contre l'impunité et à s'impliquer positivement à la lutte anti-braconnage ; volonté des populations locales à s'impliquer dans des initiatives de gestion durable de la biodiversité des Parcs et des zones périphériques ; bonne synergies entre les intervenants dans les zones de l'Action.

##### **Conditions préalables**

Disponibilité de personnel qualifié au niveau de chaque parc mais aussi d'une assistance technique et des cadres nationaux de qualité. Disponibilité du financement UE.

#### **(d) la durabilité de l'action**

##### **a) durabilité financière**

L'innovation introduite dans l'appui à ces aires protégée est basée sur des partenariats public-privé qui visent en partie à assurer la durabilité de la conservation et la valorisation de la biodiversité des Parcs et de leur périphérie. Sur le plan financier, il est envisagé de renforcer les aspects de valorisation du Parc, de rechercher d'autres partenaires et de créer un fonds fiduciaire international (« trust fund »), dont les revenus

*BT*

permettront de financer de manière pérenne des actions de conservation de ces parcs. Les modalités de création et de gestion du fonds fiduciaire devront être largement discutées entre les partenaires et les bailleurs de fonds.

La forme que pourrait prendre ce fonds pourrait être :

Un fonds de dotation : Le capital est investi dans plusieurs banques commerciales de dépôt, de bons du Trésor et d'actions/obligations. Entre 5 et 10% d'intérêts par an sont générés. Le capital n'est pas dépensé, seuls les intérêts vont aux activités de conservation.

Un fonds renouvelable : Le capital de départ sera alimenté par un flux de revenus constant constitué d'abord par des contributions budgétaires des acteurs internationaux de la conservation de la nature et dans un second temps par les droits d'utilisation.

A moyen terme, il est également envisagé d'augmenter progressivement l'autonomie des Parcs par une diversification des revenus propres aux parcs (produits du tourisme dans le Parc, une valorisation des services écosystémiques (crédit carbone), et d'autres mécanismes de valorisation des ressources. Les études des différentes possibilités de valorisation seront réalisées dans la présente Action afin d'être intégrées dans les plans d'affaires de chaque parc.

**b) niveau institutionnel:**

La création de structures ayant un mandat de gestion des parcs sur le long terme et disposant d'une autonomie administrative et financière apporte une réponse institutionnelle à la durabilité d'appui aux aires protégées. Les Conseils d'Administration ou Comité Conseil de ces structures seront composés de représentants des administrations en charge des AP, des représentants des populations et d'institutions internationales. Une telle représentativité est un gage d'appropriation locale des résultats de l'action mais aussi de reconnaissance internationale des résultats obtenus.

Un effort très important sera consenti pour impliquer les autorités locales et les populations locales dans des mécanismes de cogestion directe de la biodiversité des parcs et de leurs zones périphériques. Cet effort sera réalisé au moyen des actions de sensibilisation, de relations fonctionnelles avec les populations locales et de développements locaux. Un cadre de coordination pour la gestion des ressources naturelles sera mis en place au niveau local (Fora des associations villageoises).

Le développement de mécanismes de financement durable devrait également grandement contribuer à la stabilité institutionnelle.

**c) viabilité au niveau politique,**

L'action permettra un renforcement de l'environnement institutionnel des différentes zones d'interventions et de contribuer à une amélioration de la gouvernance voir de la sécurité. Au niveau des Aires Protégées, les institutions en charge des aires protégées seront renforcées dans leurs capacités d'application de la loi.

d) **viabilité environnementale**

L'impact de l'Action sur l'environnement est positif dans le sens où il vise la conservation et la valorisation de la biodiversité des parcs et de leurs zones périphéries de manière durable. Cet impact devrait se traduire notamment par une évolution positive en fin de l'Action du nombre d'éléphants et d'autres espèces en danger.

**3 Cadre logique (en annexe 1)**

Annexe 1 Cadre Logique	Indicateurs objectivement vérifiables*	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
<p><b>Objectif Général :</b> L'objectif global est de contribuer à la protection efficace et durable de parcs nationaux cruciaux en Afrique Centrale.</p>	L'intégrité des parcs nationaux s'améliore	Rapports d'ONG dans les différents pays d'Afrique centrale	Stabilité politique et institutionnelle
	Prise en compte des aires protégées dans les plans de développement.	Rapports ONG et Organisations nationales et internationale	
	Des partenaires techniques et financiers contribuent financièrement à la gestion et la valorisation du parc	Rapports d'ONG / Statistiques	
<p><b>Objectif Spécifique :</b> L'objectif spécifique est de consolider l'assise des partenariats public-privé et promouvoir le modèle afin d'optimiser à long terme l'efficacité de gestion d'une sélection d'aires protégées prioritaires.</p>	Existence des structures PPP disposant d'autonomies de gestion sur le long terme et de Conseils d'Administration guidant les opérations sur les 3 parcs.	Accords de Partenariat long terme signés/ Compte Rendus des Conseils d'Administrations	Stabilité politique et institutionnelle,
	Le nombre de partenaires financiers et de sources de revenus augmentent au niveau des aires protégées et de leur périphérie.	Rapports financiers	
	Les équipes de terrain se professionnalisent et leur compétence est reconnue au niveau international.	Rapport d'évaluation annuel du personnel	
<p><b>Résultat 1 :</b> Le statut de conservation des aires protégées ciblées démontre une amélioration tangible.</p>	Le nombre de Parcs en PPP pour la gestion d'AP et des ressources naturelles augmentent au niveau de la sous-région.	Analyses de rapports/ Enquêtes	
	Un processus continu de planification stratégique flexible est assuré.	<p>Mise en place entités de conseil et d'orientation pour chaque parc et structures autonomes de gestion; Plans d'opérations quinquennaux disponibles; Compte rendus de Conseils d'administration des parcs; Rapports mensuels d'activités des parcs; Initiation processus identique à autres AP.</p>	<p>Stabilité politique et Gouvernance locale, Volonté politique et des autorités territoriales (dont judiciaires) à lutter contre l'impunité, à s'impliquer positivement dans la Protection, à appliquer et à faire respecter les lois. L'intérêt général prime sur celui des individus.</p>

	<p>Activités essentielles de surveillance et de protection des AP assurées</p>	<p>Mise en place instruments lutte contre activités illégales: Systèmes de patrouilles; Moyens de communications; Professionnalisation du personnel (rapports disponibles); Accords de collaboration avec forces de sécurité; Mécanismes performants du renseignement; Centres de coordination dans chaque parc (Rapports mensuels d'activités disponibles); Relations avec pays frontaliers; mécanismes de suivi des espèces rares et menacées.</p> <p>Résultats d'inventaires aériens et de suivi des espèces menacées.</p>	
<p>Le nombre d'animaux dans les différents parcs est stable ou en augmentation. Le nombre d'individus de chaque espèce menacée de disparition est en augmentation</p>	<p>Infrastructures de base construites et/ou réhabilitées</p>		
<p>Ecosystèmes protégés réhabilités et gestion des populations d'espèces en danger au niveau national et régional</p>		<p>Infrastructures techniques disponibles pour chaque parc; Réseaux routiers, postes de gardes mis en place; réseaux de communication; Flotte de moyens de transport entretenus et opérationnels</p>	
<p>Degré d'efficacité de la gestion pour amélioration suivie et continue</p>		<p>Mécanismes de suivi des espèces menacées en place; Contribution à mise en œuvre des stratégies nationales de préservation des espèces en danger (en particulier éléphants); Etudes et plans de réintroduction d'espèces disparues; Monitoring éradication espèces invasives; Inventaires de la faune et des activités humaines systématiques</p>	
		<p>Rapports de suivi de la lutte anti-braconnage; Système d'indicateurs pour suivi évolution populations animales et pressions humaines, efforts pour répondre aux pressions; résultats obtenus par unités opérationnelles. Rapports de suivi performances du personnel. Plans de travail annuels, rapports d'activités mensuels et annuels. Plan quinquennal revu annuellement.</p>	

<p>Résultat 2 : Les avantages économique (et autres) issus des aires protégées génèrent une participation accrue de la population locale à la gestion des ressources naturelles et aux programmes de développement communautaire et mènent à l'amélioration de son bien-être.</p>	<p>Des plateformes de concertation entre les communautés locales et les parcs sont en place et opérationnelles</p>	<p>Unité en charge mise en place. Réunions régulières, foras et comités villageois (services, production rations, appui à la sécurité, projets de développement), PV disponibles. Programmes de sensibilisation et d'appui à l'enseignement. Programmes d'appui au développement mis en place avec communautés (écoles, santé, microréalisations, activités alternatives de revenus)</p>	<p>Stabilité politique et sécurité; Les politiques appuient le processus et aident les populations à s'impliquer;</p>
<p>Renforcement des capacités des communautés locales à appuyer les processus de développement des AP et périphéries</p>	<p>Plans d'utilisation et de gestion des terres en périphérie des parcs sont disponibles. Mécanismes de gestion des ressources naturelles initiés. Valorisation de service rendu par l'environnement</p>	<p>Entre 10 et 20% des recettes des parcs affectées au développement communautaire ou à des fonds communautaires. Rapports d'ONG / Enquêtes auprès des ménages</p>	
<p>Avantages économiques issus des AP attribués aux projets de développement communautaire</p>			

<b>Résultat 3:</b> Les fondements pour le financement durable des aires protégées ciblées sont établis.	Plans d'Affaires des AP ciblées développés et diffusés	Plans d'affaires et opérationnels quinquennaux approuvés.	Stabilité politique et sécurité.
	Montant des recettes de chaque parc est en augmentation	Comptes des Parcs	
	Valorisation petites structures touristiques	Augmentation nombre visiteurs	
	Mécanismes pour sécuriser couverture financière et frais récurrents des AP	Bonne visibilité de chaque parc et des stratégies de conservation. Augmentation partenaires financiers. Rapports des Institutions et d'ONG. Stratégie disponible pour amélioration visibilité financière et valorisation des ressources.	

**Nota:**

Au cours des deux premières années du projet une attention particulière sera portée aux sites qui subissent les pressions majeures en termes de braconnage extrême suite aux exactions des groupes armés dans la région.

Au cours du premier semestre du programme, des mécanismes de suivi / évaluation du programme seront mis en place pour chacun des sites d'intervention.